

Cfdt:

BNP PARIBAS

9 mars 2026

Quelques cas de déblocage sur PEE :

- ▶ Mariage ou PACS
- ▶ Naissance ou adoption à partir du troisième enfant
- ▶ Divorce, dissolution d'un PACS ou séparation
- ▶ Votre invalidité, ou celle de vos enfants / votre conjoint
- ▶ Décès du salarié ou de son conjoint
- ▶ Création ou reprise d'une entreprise
- ▶ Cessation de votre contrat de travail (ex : retraite, démission, licenciement)
- ▶ Acquisition ou agrandissement de votre résidence principale
- ▶ Surendettement
- ▶ Acquisition d'un véhicule propre
- ▶ ...

Pour les autres cas ou pour + de détails

Cliquez ici



PEE / PERECO + ABONDEMENT :

Des opportunités pour optimiser votre épargne



Pour qui ?

Tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté dans le Groupe BNP Paribas



BNPP EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES (BNPP E&RE) vous adressera automatiquement un identifiant et un mot de passe à votre domicile dans deux courriers distincts qui vous permettront de vous connecter au site BNPP E&RE : **Mon Epargne Entreprise.**

COMMENT ?

DURÉE D'INVESTISSEMENT DES FONDS :

ALIMENTATION :

- En investissant tout ou partie de votre participation ou de votre intéressement.
- En effectuant des versements volontaires, ponctuels ou programmés.



- Les fonds sont bloqués pendant 5 ans dans le PEE.
- Les fonds sont bloqués jusqu'à la retraite dans le cadre du PERECO.

ABONDEMENT

C'est la contribution de l'entreprise proportionnelle à votre effort d'épargne, dans la limite d'un plafond.

- Sur le PEE, seuls l'intéressement et les versements volontaires sont abondables.
- Sur le PERECO, on ajoute la participation et les droits inscrits en compte épargne temps.

En fonction des supports de placement choisis.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES NOUVEAUX SUPPORTS CLIQUEZ ICI



Pour avoir les détails sur **L'ABONDEMENT** et **LES NOUVEAUTÉS**



L'abondement est susceptible de changer chaque année (toutefois, la direction n'a pas revu les montants depuis ... 2009).

